



SMMA362

Conduite en sécurité des chariots à conducteur porté de catégorie 2B recyclage CACES® selon la recommandation R.489

Objectifs

À l'issue de la formation, les participants seront capables :

- de conduire et d'utiliser les chariots automoteurs à conducteur porté dans le respect des règles de sécurité (catégorie 2B).

Programme

Formation théorique :

- La réglementation et textes de la CRAM.
- Rôle et responsabilités du conducteur.
- Classification et technologie des chariots.
- Opérations de prise de poste et de fin de poste.
- Règles de conduite et consignes de sécurité.
- Identification des principaux facteurs d'accidents.
- Équilibre des charges – plaque de charge.
- Paramètres influant sur la stabilité et le freinage.

Formation pratique :

- Opérations de prise de poste et fin de poste.
- Circulation à vide avec une remorque attelée en marche avant et en marche arrière, en ligne droite, en virage, arrêt en sécurité.
- Circulation en charge avec une remorque attelée en marche avant et en marche arrière, en ligne droite, en virage, arrêt en sécurité.
- Vérification de l'adéquation chariot et de la tâche à réaliser.

Public

Conducteurs expérimentés titulaires d'un CACES à renouveler.

Accessibilités personnes handicapées

Nos locaux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite, nos formations sont compatibles avec plusieurs handicaps selon études. Nous consulter.

Nombres de participants

1 mini – 6 maxi

Pré-Requis

Certificat d'aptitude médicale (médecin du travail).
Savoir lire et comprendre le français.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Durée : 14 heures

Date : A définir

Horaires : 7h45 – 11h45 et
12h45 – 15h45

Lieu : AFPI NFC, 5 rue du
château 25400 EXINCOURT

Délai d'accès

Conformément aux dates de notre catalogue inter-entreprises. Pour d'autres formations nous consulter.

Méthodes et moyens pédagogiques

Apport théorique, démonstrations et exercices pratiques.
Utilisation de moyens audiovisuels.
Remise d'un livret de synthèse.
Un formateur et un ou deux testeur(s).

Modalités d'évaluations

Le formateur mettra en œuvre des outils d'évaluation (QCM – Exercices pratiques) pour valider les acquis de l'apprenant.
Utilisation de moyens audiovisuels.
Remise d'un livret de synthèse

Validation

Selon résultat aux tests, remise du CACES® et d'une autorisation de conduite vierge à compléter par l'employeur.

La détention du CACES® R.489 de catégorie 2B permet d'autoriser la conduite des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté de catégorie 2A.

